



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

bénévolat

Question écrite n° 24470

Texte de la question

M. Philippe Vasseur interroge Mme la ministre de la jeunesse et des sports sur l'état d'avancement du projet de loi sur le bénévolat. Dans le Journal officiel du 29 juin 1998, elle répondait à une question écrite en indiquant qu'après une vaste concertation conduite à l'automne, il serait présenté en conseil des ministres au début de l'année 1999. Il lui demande si ces délais seront respectés et quelles dispositions elle entend prendre pour atteindre l'objectif qu'elle s'est fixé de donner au bénévolat et au volontariat un cadre juridique.

Texte de la réponse

Mme la ministre de la jeunesse et des sports est très attentive à la question du bénévolat, au rôle qu'il joue dans la vie associative française et à la nécessité d'une réflexion sur ce thème. C'est pourquoi le Premier ministre l'a chargée d'animer un groupe de travail interministériel et de réaliser une large concertation sur ce dossier. L'objectif est de donner au bénévolat et au volontariat un cadre juridique qui reconnaisse leur importance dans les activités associatives et facilite l'exercice et le développement de ces fonctions. Un premier travail de concertation interministérielle, animé par le ministère de la jeunesse et des sports, a été réalisé au niveau des cabinets. Lors des Assises nationales de la vie associative qui ont réuni, sous la présidence du Premier ministre, les 20 et 21 février derniers, des personnalités du monde associatif, la ministre de la jeunesse et des sports a proposé diverses mesures : l'extension du congé de représentation, l'élargissement du mécénat d'entreprises aux associations, l'ouverture du « congé formation » à tous les cadres associatifs, la validation des compétences acquises par les bénévoles dans le cursus professionnel et universitaire, la généralisation du parrainage d'« associations juniors » par des associations expérimentées. De nouvelles consultations de l'ensemble des ministères intéressés sont conduites afin de déterminer le cadre législatif ou réglementaire des différentes mesures à mettre en oeuvre.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Vasseur](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (3^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24470

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 1999, page 568

Réponse publiée le : 26 avril 1999, page 2530